

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Pharand Julie**

<https://www.cadre21.org/membres/c8cdf1eddb3e869fae0618b7>

Date d'obtention : 2021-04-23 15:22:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de suivre à les étapes à la lettre. Investiguer, utiliser la grille, noter, rencontrer les 2 personnes concernées et que ça peut se rendre à police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'écoute, poser des questions, noter les réponses, être neutre, ne pas porter de jugement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Aucune, surtout lorsqu'on a bien assimilé les étapes et qu'on accède à un guide (aide-mémoire).